

Article 31 du Règlement

Ajoutons à cette erreur l'argent emprunté pour couvrir les fonds de la Société d'assurance-dépôts du Canada, soit encore 420 millions de dollars. N'oublions pas les 255 millions de dollars utilisés pour ce lamentable renflouage qui sont censés être récupérés sur la vente de l'actif et dont le gouvernement ne tirera peut-être que 50c. par dollar.

Qui est responsable de l'erreur? On peut parler de l'inspecteur général des banques qui est payé indirectement par les banques, par l'intermédiaire des déposants. Qui est responsable de l'état de la Norbanque aujourd'hui? Qui a pris cette initiative? Les banques ont dit qu'elles ne voulaient rien avoir à faire avec cela. Si leurs représentants l'avaient voulu, ils auraient tous mérité d'être licenciés. Quel directeur de banque donnerait à un simple individu dans la rue 60 millions de dollars sans la moindre garantie? Et pourtant, c'est ce que ces directeurs de banques ont fait. Ils devaient tout de même avoir quelque chose sur quoi s'appuyer.

Est-ce l'inspecteur général des banques qui a commis l'erreur? Non, car n'oublions pas qu'on ne l'a pas laissé étudier les chiffres. On l'a laissé jeter un coup d'œil sur un rapport américain, mais on ne lui a même pas permis d'en prendre une photocopie.

L'erreur a-t-elle été commise par le général Bouey, comme certains l'appellent? Non, ce n'était pas sa responsabilité. Il n'y connaît rien en matière de banques. Alors, à qui la faute? Qui a été responsable de cet engagement? Je vais vous dire qui en est le responsable, monsieur le Président. Je vais le trouver par déduction, parce que rien d'autre ne tient debout.

D'un côté, il y a le gouvernement de l'Alberta, et de l'autre côté il y a le gouvernement de la Colombie-Britannique qui s'est occupé des obligations de second rang. Le gouvernement du Canada a partagé à égalité avec le gouvernement de l'Alberta. Les banques ont alors amené de l'argent. Quelqu'un a bien dû quelque part prendre la décision d'organiser tout cela. Qui a pris cette décision? La seule conclusion à laquelle je puisse aboutir est que cela a été le résultat d'un coup de téléphone d'un premier ministre provincial. C'est peut-être cela la réponse. Peut-être un premier ministre provincial, dans le nouvel esprit de coopération fédérale, a-t-il appelé le gouvernement. Ce n'était pas le premier ministre du Nouveau-Brunswick cette fois-là, mais probablement le premier ministre de l'Alberta.

Les contribuables canadiens se sont trouvés engagés par une décision politique qui a influencé les banques. Sinon, pourquoi les banques auraient-elles prêté cet argent? Les banques n'étaient prêtes à donner de l'argent que moyennant certaines garanties. Elles voulaient avoir la certitude de pouvoir annuler ces montants dans leurs résultats financiers et être reconnues comme déposants afin d'être couvertes si l'affaire tournait mal. Mais elles n'étaient pas vraiment convaincues que c'était une bonne affaire.

A la fin de tout cela, la ministre d'État aux Finances a pris la parole à la Chambre pour déclarer ce qui suit, et qui figure à la page 3518 du Hansard:

Monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer à la Chambre que nous avons arrêté cette solution parce que, de l'avis des personnes renseignées—par exemple le gouverneur de la Banque du Canada, un groupe de six banques à charte, l'inspecteur général et le gouvernement de l'Alberta—cette banque serait viable si on lui fournissait les capitaux nécessaires pour surmonter ses problèmes de prêts.

Qui s'est prononcé sur la question de la Norbanque? Là aussi, cela a dû être une décision politique. Cela s'est fait parce que le renflouement de la Banque Commerciale du Canada a échoué. La Banque du Canada en a bloqué les actifs au même titre que des dépôts. Le curateur s'en est mêlé et a ordonné que cette banque se fusionne avec telle autre qui n'était pas au courant de ce qui se passait. Toutefois, la ministre d'État aux Finances a été très claire. Elle a dit que le jugement antérieur avait été rendu sur la recommandation des six banques, du gouverneur de la Banque du Canada et de l'inspecteur général des banques.

Si l'on en juge par leurs témoignages devant le comité, les banques n'ont pas recommandé une pareille mesure. L'honorable représentant assis derrière moi vient de dire que quelqu'un ne dit pas la vérité. Comme le savent les députés, je ne puis affirmer que quelqu'un ne dit pas la vérité ici, à la Chambre. En fait, je ne peux même pas le laisser entendre. Je me demande ce que pensent les Canadiens. On ne nous sert que les contradictions les plus criantes et les plus farfelues. Comment la ministre d'État aux Finances peut-elle dire une chose une journée et le contraire le lendemain? Comment la banque peut-elle faire des déclarations contradictoires? Comment l'inspecteur général des banques peut-il se contredire? Voici que tous les P.D.G. et présidents des conseils d'administration des six banques se contredisent les uns les autres. On ne peut qu'en conclure que tout cela coûtera finalement fort cher.

● (0100)

Deux banques se retrouvent maintenant dans la même situation. Des déposants, dont les dépôts ne sont pas assurés, sont remboursés par une société d'assurance-dépôts qui n'a pratiquement plus un sou en caisse. Cette société emprunte au gouvernement la jolie somme de 1.4 milliard de dollars. Et le gouvernement emprunte à son tour alors qu'il voudrait ne pas accroître notre déficit. Nos impôts vont augmenter forcément. Ensuite, entrent dans le décor les déposants non assurés qui sont, eux, remboursés directement par le gouvernement. Le gouvernement creuse donc davantage le déficit parce qu'il doit s'endetter pour combler la différence dans ses livres. Aux yeux d'un simple citoyen comme moi, c'est un terrible désastre.

Des voix: Bravo!

M. Baker: C'est un scandale politique qui défie l'imagination. C'est un fiasco qui engloutit quelques milliards de dollars et c'est une situation injuste pour la Norbanque. Bref, cette affaire est truffée de déclarations contradictoires. Des déclarations contradictoires qui réfutent d'autres déclarations venant d'ailleurs. Les intéressés dans cette affaire ont affirmé certaines choses qui démentent complètement ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré. Il dit une chose une semaine et le contraire la semaine suivante. A quoi cela nous a-t-il mené, je vous le demande? La ministre d'État aux Finances, comme tant d'autres grands ministres à la Chambre, n'a fait que suivre les ordres du gouvernement. Elle s'en est tenue aux ordres du président du conseil d'administration, en l'occurrence le premier ministre du Canada (M. Mulroney).

Peut-on comprendre le pourquoi des décisions qui ont été prises concernant ces deux banques? Pas une seule personne normalement constituée n'arrive à comprendre sur quoi étaient fondées les conclusions de ces ministres, pas une. On ne peut affirmer avec certitude que le gouverneur de la Banque du Canada est le grand responsable de ce fiasco, pas plus qu'on ne